

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane.

Le quinze juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes

Étaient présents : Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, M. Didier CAVALLI, Mme DAVOULT Florence, M. SOLEIL Jean-Michel, Mme DANGLA Evelyne, Mme GRIMAL Chantal, M. BOSC Olivier.

Absents excusés : Mme ARMAND Roseline donnant pouvoir à Mme Christiane SOULIÉ, Mme POURRIOT Ophélie donnant pouvoir à M. Didier CAVALLI, Mme BUADES Danièle donnant pouvoir à Mme Patricia CÔME, M. COMBALBERT Joël donnant pouvoir à Mme GRIMAL Chantal.

Absents non excusés : M. MERCIÉ Christian, M. DAURE Roland.

Secrétaire de séance : Mme GRIMAL Chantal.

OBJET : Délibération portant sur les nouveaux articles de la boutique des châteaux 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que de nouveaux articles feraient leur apparition dans la boutique des châteaux et qu'il conviendrait de fixer les différents tarifs de ces articles vendus aux châteaux pour l'année 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE : DE FIXER les tarifs suivants pour l'année 2025 :

Nouveaux articles

	Fournisseur	prix achat TTC	prix de vente	marge
sticker	Jordan Zucchiatti	1,5	3	1,5
sticker ovale	Jordan Zucchiatti	1	2	1
magnets Jordan	Jordan Zucchiatti	2	4	2
carnet secret	DJECO	5,4	8,5	2,56
parapluie	DJECO	5,7	7,5	1,8
jeu Dragon Deck	DJECO	4,5	6	1,5
puzzle château fort	DJECO	7,74	11	3,26
stickers DJECO	DJECO	2,22	3	0,78
décalcos fées	DJECO	4,38	6	1,62

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur les tarifs d'entrée aux Châteaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs des entrées aux Châteaux de Bruniquel pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE : DE FIXER les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Adulte (à partir de 16 ans) : 7.00€ *

Enfant (de 6 à 16 ans) : 4.00€ *

Gratuit pour les moins de 6 ans

Supplément audioguide : 0.50€

*réduction d'1€ pour les personnes en situation de handicap, étudiants, demandeurs d'emploi, pass bons plans en Toscane occitane, sur présentations des justificatifs

TARIFS GROUPES : à partir de 15 personnes :

6.00€ / **Adulte**

3.00€ / **Enfant**

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur les tarifs d'entrée pour les 50 ans du Vieux Fusil aux châteaux de Bruniquel.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les prix d'entrée aux Châteaux pour les 50 ans du Vieux Fusil qui se dérouleront les 5, 6, et 7 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- DE FIXER les tarifs d'entrée suivants pour les 50 ans du Vieux Fusil :

Visite libre :

- **Adulte** 10.00 €
- **Enfant** 3.00 €

Visite guidée (sur réservation) :

- **Adulte** 14.00 €
- **Enfant** 4.50 €

Visionnage du film : 8.00 €

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur les nouveaux tarifs des loyers communaux au 1^{er} août 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} août 2025, il convient de réviser les loyers des logements communaux conventionnés selon conformément à la réglementation et à l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) soit 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE : d'augmenter le prix des loyers des logements communaux conventionnés, à compter du 1^{er} août 2025 comme suit :

- **maison Gardia studio** 192,80 € → 198.58 €
- **maison Gardia T3** 287,20 € → 295.80 €
- **Conciergerie T2** 249,04 € → 256.50 €
- **Conciergerie T3** 314,31 € → 323.74 €

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur le renouvellement de la convention de la classe C.H.A.T

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler la convention avec la classe C.H.A.T et que le budget pour l'année scolaire 2025-2026 est de **3 680€**.

Après en avoir délibéré, les représentants du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention avec la classe C.H.A.T pour un budget de 3 680€.
- **CHARGE** Madame le Maire du mandatement sur facture de cette somme.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : Délibération portant sur la revue des prix de la cantine scolaire pour la rentrée 2025/2026

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la société CRM chargée de la préparation des repas augmente ses tarifs au 1er septembre 2025. Le tarif de la participation à la Communauté de Communes pour le service animation sur le temps de restauration de 0,25 € par repas sera été supprimé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDENT de : **D'AUGMENTER** le prix actuel des tickets de cantine enfant et des tickets de cantine adulte. A compter de la rentrée scolaire 2025/2026, le tarif sera donc le suivant :

- 3.70€ pour le ticket enfant
- 3.90€ pour le ticket adulte

Approuvé à l'**UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE (Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins (*afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service culturel des châteaux période estivale*) de la collectivité, il conviendrait de créer 2 emplois non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
---------	-----------------	-------	----------------------	-------------------------------

Du 21/07/2025 au 31/08/2025 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint du patrimoine territorial	Guide des châteaux	35h
Du 05/08/2025 au 11/11/2025 (6 mois maximum sur 12 mois)	1	Adjoint du patrimoine territorial	Guide des châteaux	35h

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ; **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ; **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE TEMPORAIRE (Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison de l'augmentation d'élèves à l'école maternelle de la collectivité, il conviendrait de créer 3 emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/09/2025 au 31/08/2026 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent territorial spécialisé école maternelle	ATSEM	20h annualisées
Du 01/09/2025 au 31/08/2026 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent technique	Agent d'entretien des écoles	15h annualisées
Du 01/09/2025 au 31/08/2026 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent technique	Agent d'entretien des locaux communaux	24h annualisées

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ; **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ; **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158-26000 : MATERIEL TECHNIQUE		1058.23€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		1058.23€
D 231-80000 : TRAVAUX PLACE DU COUSTOU	1058.23€	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	1058.23€	

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151-34000 : TRAVAUX VOIRIE 2025		14 918.00€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		14 918.00€
D 231-80000 : TRAVAUX PLACE DU COUSTOU	14 918.00€	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	14 918.00€	

Questions diverses : Travaux du Coustou (fibre souterraine endommagée)